PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL 15 FEVRIER 2024 A 18 HEURES.

Président de séance : Monsieur le Maire, Daniel SPAGNOU.

Secrétaire de séance : Monsieur Hugo PICHON

ÉTAIENT PRÉSENTS: MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. ODDOU S. PAYAN L. PICHON H. CLEMENT JL. JAFFRE S. SEBANI S. FERAUD S

<u>PROCURATIONS</u>: MM/MMES SCHMALTZ E. à SPAGNOU D., RODRIGUEZ C. à TEMPLIER JP., JOURDAN E. à CODOUL B., MORARD S. à PAYAN L.

ABSENT EXCUSÉ :MM MUNS A., DERDICHE C.

QUORUM: conseillers présents 23 sur 29. Le quorum est atteint.

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18H.

Monsieur le Maire remercie le Comité des fêtes de Sisteron et toutes les associations notamment celle de Salignac, qui ont préparé ce magnifique Carnaval le 13 février qui était composé de 9 chars, « Merci à M. LAURENT et à tous les bénévoles qui ont participé, car préparer 9 chars de cette qualité demande des mois et des mois de travail et de préparations. Nous sommes avec Digne-les-Bains les deux dernières villes où nous avons un défilé de char pour Carnaval. »

Monsieur le maire renouvelle également tous ses vœux de bonne santé à Madame Léa COULOMB doyenne des Sisteronais qui vient de fêter ses 105 ans.

Monsieur le Maire fait part des comptes-rendus de réunions des commissions municipales :

Commission Finances, Economie, Tourisme, Commerce, Artisanat le 7 Février 2024
 Monsieur le Maire rappelle que les comptes rendus sont à la disposition des élus qui souhaitent les consulter.

Monsieur Hugo PICHON, secrétaire de séance, donne lecture des délibérations du dernier conseil municipal.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 2 FEVRIER 2024

Monsieur le Maire soumet au vote le Procès-Verbal de la séance précédente qui est adopté à l'UNANIMITÉ

2 - Compte rendu des actes passés entre le 03.02.2024 et le 07.02.2024 conformément à la délibération du 23.05.20 de délégation du conseil municipal au maire de certaines de ses attributions.

Rapporteur: Jean-Pierre TEMPLIER

3 - Compte rendu des actes passés entre le 03.02.2024 et le 07.02.2024 (marché) conformément à la délibération du 23.05.20 de délégation au maire en matière de marchés publics en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Néant à ce jour

4) Délibération Secrétariat général

a) Avenant n°1 au bail du 25/08/2021 de location entre la commune de Sisteron et le District des Alpes au 75 av. De la Durance, pour l'accueil d'un organisme de formation liée à l'activité du district

Rapporteur : Daniel SPAGNOU Monsieur le Maire rappelle que :

- Par acte notarié du 25/08/2021, la Commune a contractualisé un bail de location au bénéfice du District des Alpes pour un bien immobilier situé au 75 avenue de la Durance à Sisteron constitué des lots n°19 et 26 de la parcelle cadastrée n° AX 607;
- Considérant le besoin exprimé par le District par lettre en date du 16 janvier 2024 qui souhaite accueillir un organisme de formation en lien avec son activité et dans les locaux loués ;
- Considérant qu'il y a lieu de passer un avenant n°1 au bail de location signé le 25 août 2021 afin d'autoriser le District des Alpes, à titre exceptionnel, la mise à disposition des locaux qu'il loue à la commune :
- Considérant que l'accord préalable de la Commune sera toujours nécessaire pour toute autorisation exceptionnelle de ce type.

Monsieur le Maire propose de modifier L'ARTICLE 2 du bail signé le 25 août 2021 comme suit

« Les biens loués sont destinés à l'activité du preneur et ils serviront à son usage et activité exclusifs : local bureau et siège d'association sportive.

Le Locataire pourra de manière exceptionnelle et après l'accord préalable du Bailleur, mettre à disposition d'un tiers, les locaux.

Cette mise à disposition :

- Devra être en lien avec l'activité du Locataire
- Être déterminée dans le temps et l'espace (renseigner précisément la période et les locaux concernés dans la demande faite auprès du Bailleur) et
- Se fera sous l'entière responsabilité du Locataire. »

Il y a lieu d'ACCEPTER de passer un avenant n°1 au bail de location signé le 25 août 2021 au bénéfice du District des Alpes pour un bien immobilier situé au 75 avenue de la Durance à Sisteron constitué des lots n°19 et 26 de la parcelle cadastrée n° AX 607 modifiant l'ARTICLE 2 tel que proposé par le Maire ;

D'AUTORISER le Maire à signer cet avenant et de CHARGER le Maire de la bonne exécution du bail avenanté.

Accord du conseil municipal à l'UNANIMITÉ

b) Parc photovoltaïque SOLARVIA – convention d'offre de concours.

Rapporteur: Bernard CODOUL

La société SOLARVIA est en train d'effectuer les études afin de réaliser un parc photovoltaïque d'une emprise de 4,97 ha, sur les parcelles privées cadastrées N° AB 137 -142- 135 – 40, aujourd'hui classées en zone N du PLU au lieu-dit « La Salamandrière ». Ce projet a été présenté au guichet unique en Sous-Préfecture le 8 novembre 2022.

Ces parcelles sont donc actuellement classées en Zone Naturelle, il y a lieu de modifier le Plan Local d'Urbanisme afin de la mettre en compatibilité avec ce projet. La Commune de Sisteron ne voulant pas supporter les frais et études consécutives à cette mise en compatibilité, il y a lieu de passer avec la société SOLARVIA une convention pour une offre de concours reçue de cette société le 2 février 2024, entre cette dernière et la Commune de SISTERON. Cette offre de concours couvrira les frais d'étude et frais annexes pour la modification du PLU.

La convention d'offre de concours est présentée au conseil Municipal.

Il y a lieu **d'APPROUVER** la convention à passer avec la société SOLARVIA et **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette offre de concours.

Accord du conseil municipal à l'UNANIMITÉ

5 - Délibérations Service Comptabilité :

a) Débat d'orientations budgétaires 2024

Rapporteur: Jean-Pierre TEMPLIER

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé ce jour au débat sur les orientations générales du budget 2024.

Le contexte Internationale :

Le retour des « Démons du passé » avec en 2024 toujours un climat de guerre pesant.

Les tensions géopolitiques se généralisent avec l'enlisement de la guerre en Ukraine et l'embrasement au Moyen-Orient, La persistance d'une inflation forte impactant les ménages et les entreprises.

Une croissance mondiale qui est à la peine (+3% en 2023, +3.5% en 2022)

Au niveau national, une situation toujours préoccupante avec une économie atone, un PIB fragile à +0,9% (contre +2,5% en 2022), un déficit public qui reste préoccupant à -4,9% du PIB (contre -4,7% en 2022), une forte inflation à + 5,6% (+5,9% en 2022), un chômage qui glisse défavorablement à 7,5% (7,3% en 2023) et un endettement public toujours aussi important à 109,7% (111,6% en 2022).

Après 12 ans de reforme de la fiscalité locale, la situation financière des collectivités :

En 2023, la progression des recettes des communes couvre à nouveau la hausse de leurs charges mais souvent au prix d'une hausse de la pression fiscale.

L'investissement public local résiste en 2023 mais un revirement est à craindre en 2024 avec le repli de la Capacité d'Autofinancement.

La suppression de la Taxe Professionnelle et de la Taxe d'Habitation au niveau de Sisteron :

En 2023, Sisteron a été contributrice de 2,5 millions € au fonds de compensation national

La baisse cumulée des dotations de l'Etat au niveau de Sisteron :

En 2023, Sisteron a perdu 23,4 millions € en 15 ans, soit l'équivalent de 4 à 5 année d'investissements.

L'intercommunalité, les relations avec la CCSB :

Pour rappel, la CCSB à été crée le 1^{er} janvier 2017 (fusion de 7 ex-ComCom), c'est 60 communes, 25 1546 habitants et 1488 m² de surface. Sisteron en est la ville siège et la plus importante avec 7800 habitants.

En 2017, 35% des ressources fiscales de Sisteron ont été transférées à la CCSB contre versement d'une attribution de compensation pour le même montant.

En 2022, l'attribution de compensation a été de 4 724 508 € ont été transférées les compétences suivantes : l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, l'Office de Tourisme, l'Ecole de Musique, la Zone d'Activités, voirie et rues en fêtes.

Les flux financiers croisés en 2023 avec guelques mutualisations et mises à disposition :

Concernant les bâtiments (Siège, Office de Tourisme, Ecole de Musique, Hangar Ordures Ménagères, Espace France Service) cela représente 16 500 €, pour le Personnel (4 agents administratif, entretien, eau et assainissement) 47 500 €, les Emprunts (Frais financiers croisés pour voirie, Aire d'accueil des gens du voyage, Office du Tourisme) 68 100 €, l'Urbanisme avec les instructions ADS pour 21 800 €, et les autres participations (Eau de la Pinole, Informatique, Vidéoprotection) 13 100 €.

La situation financière de la commune, une situation qui se consolide :

En 2023, tous budgets confondus en dépenses un résultat (fonctionnement +investissements) de 23 360 M€, en recette 25 268 M€, un petit résultat négatif de -92 000 € presque en équilibre.

- + 1 977 000 € de résultat de fonctionnement (+ 429 000 € en 2022) : des marges de manœuvre retrouvées.
- -2 269 000 € de résultat d'investissement (+1 805 000 € en 2022) : l'emprunt de 1,3 million € non réalisé

Les dépenses communales (Budget Principal) :

En 2023, le retour de la baisse des dépenses globales de fonctionnement.

Au niveau national les dépenses de fonctionnement représentent + 5,5%, pour Sisteron les dépenses de fonctionnement ont baissé de - 0.3%.

La structure budgétaire des services de la ville équivaut à une ville de 15 000 habitants. Des faiblesses structurelles persistantes avec des charges de personnel importantes et une DGF inexistante (la collectivité n'a aucun service privatisé, tous les services sont en régies).

Des atout manifestes, un produit de fonctionnement notamment la fiscalité globale, une CAF nette et un autofinancement de retour grâce aux économies et au levier fiscal et des dépenses d'équipement importantes.

Les dépenses de Personnel (Budget Principal)

Des économies et des résultats tangibles, une masse salariale parfaitement maîtrisée.

Au niveau national, une progression en 2023 prévue à 4,5%.

A Sisteron : + 0,6% (Pour rappel le point d'indice a été revalorisé de +1,5%, les bas de grilles Cat B et C ont été revalorisés ainsi que le SMIC par deux fois).

La gestion RH, une rigueur nécessaire :

La part des départs à la retraite d'ici 2027 représente 15% des emplois communaux. La diminution du nombre de postes depuis 2020 s'élève à -21 (Pour rappel -62 agents depuis 2013 année maxi dont 26 ont été transférés à la CCSB: aux Ordures Ménagères en 2016, aux ZAC en 2017 et à l'école de musique en 2018). Une gestion rigoureuse s'imposera encore en 2024, un rythme de 4 postes en moins chaque année à maintenir en 2024, anticiper le départ de 38 agents d'ici 2027, et en 2024, la poursuite des efforts avec le non remplacement de certains départs.

Les dépenses courantes (Budget Principal) :

L'inflation fléchit et les dépenses sont mieux maîtrisées.

Sisteron est à contre-courant de la tendance nationale.

Au niveau national, les charges de fonctionnement courant (achats et charges externes) sont à +9% en 2023 pour les communes.

Pour Sisteron, en 2023 les dépenses se sont repliées de – 2,6 par rapport à 2022 soit + 248K€ annuel.

A noter que les dépenses réalisées sont de -87k€ par rapport au réalisé 2022 avec le plan de sobriété et la baisse des coûts de l'énergie (-30% sur le chauffage et -20% sur l'électricité) et malgré le doublement coût des assurances (+151k€ en 2022).

Les efforts seront poursuivis mais nous touchons les limites de l'exercice sans supprimer ou mutualiser des services, le chantier obligatoire des mises en concurrence perdurera.

Les équilibres budgétaires (Budget Principal) :

Les recettes sont de nouveau plus dynamiques que les dépenses.

Pour rappel, la commune a perdu plus de 2 millions € par an de dotation par rapport à 2012.

Grâce au levier fiscal et aux économies de gestion réalisée, en 2023, les Dépenses Réelles de Fonctionnement ont baissé de -0,3% quand les Recettes Réelles de Fonctionnement se sont accrues de +9%.

Les impôts et taxes, quelles recettes fiscales pour 2024?

Malgré la hausse décidée en 2023, les taux sont toujours parmi les plus bas des villes des Alpes du Sud.

En l'état actuel des informations connues anticipées, il n'y aura pas de modification des taux d'imposition communaux en 2024.

Au niveau national, la revalorisation des bases fiscales sera de +3,9% en 2024 (l'année dernière +7.1%). Elle représentera une augmentation aux environs de 135 000 € qui permettra juste de couvrir la hausse des 5 points d'indice en œuvre depuis le 1^{er} janvier dernier car malheureusement les + 3,9% ne s'appliquent qu'aux taxes foncières des locaux particuliers mais ne s'appliquent pas aux locaux professionnels.

Il y avait eu une révision des locaux professionnels faites en 2017 pour 6 ans, en 2023 suite aux travaux de commission qui avait été réalisé avec la DGFIP et la préfecture (travaux réalisés en 2022), il y aurait dû avoir de nouveau barèmes d'imposition pour les locaux professionnels au 1er janvier 2023.

Dans un premier temps, cette réforme à été repoussé en 2024, puis en 2025 et maintenant d'après la nouvelle loi des finances, elle est repoussée en 2026 pour une augmentation nationale prévue à + 0,2%.

Les autre recettes (Budget Principal)

Les autres recettes communales :

- Produits des services et du domaine (loyers) : 952k€ en 2023 (+95k€)
- Droit de Mutation à titre Onéreux (DMTO) : Indicateur du dynamisme du marché immobilier.

Les recettes perçues qui avaient battu un record en 2020 (250k€) puis en 2021 (289k€) puis en 2022 (296k€) sont restées très dynamiques (contrairement au marché national sinistré) se rapprochant encore de la barre des 300k€ annuel en 2023 (293k€).

En 2024, la prévision de recettes sera limitée par prudence à 200k€.

- Taxes d'Aménagement (TAM): La tendance est là-aussi très dynamique avec un record de recettes à 297,5k€ en 2023. En 2024, il sera prudemment prévu 100k€.
- Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : Il est de 706k€ en 2023. Le FCTVA en 2024 sur les factures 2023 devrait avoisiner 0,5 millions €.

L'endettement communal, une dette parfaitement saine :

Fin 2023, l'encours de la dette pour le budget principal : 9497012 € (89,45%), le budget eau : 302312 € (2,85%), le budget assainissement : 588114 € (5,54%), le budget abattoir : 207231 € (1,95%) et le budget camping : 22492 € (0.21%).

La dette de la commune reste bien maîtrisée (9, 497 millions d'euros pour le budget principal et 10,617 millions d'euros avec les budgets annexes. Attention, la commune a préféré reporter l'emprunt de 1,3 millions € qu'elle avait prévu en 2023. Il sera mis cette année dans le nouvel emprunt 2024.

Le ratio d'endettement par habitant reste stable (1368 €, pour une moyenne nationale de 763€).

La structure de la dette de la commune est parfaitement saine

Depuis 2022, il y a une forte inflexion haussière des taux. La concurrence entre les établissements financiers est perturbée car beaucoup d'organismes ont renoncé à proposer des taux fixes.

Dans ce contexte difficile la commune a donc préféré reporter son emprunt de 1,3 million € prévu en 2023. La commune devrait rester prudente en 2024 avec un recours à l'emprunt autour de 2,5 millions € rattrapant ainsi l'année blanche en 2023.

Les investissements 2023, une année de transition :

Il y a eu 5,1 millions de travaux malgré le retard pris pour la réalisation du nouvel Alcazar et le réfectoire du Thor.

Bâtiments communaux (Maffren, maison Santé)	1 797500 €
Voirie et réseaux (pluvial)	683 500 €
Urbanisme et politique du logement (OPAH-RHI)	321000€
Equipements sportifs (club-house, base de loisirs)	321000€
Achat de véhicules	267 500 €
Culture	257500€
Ecoles, crèches, restauration scolaire	221500 €
Aménagements urbains et sécurité	175000 €
Acquisition de matériel	161000€
Informatique (réseaux, logiciels, matériels)	117500 €
Centre ancien (andrônes et ruelles)	51500 €

<u>Les principaux investissements en 2023 :</u> la Rénovation Thermique Complexe Maffren, la Maison de Santé, le Réfectoire du Thor, la Création de 12 logements étudiants (Op Thirori), le Club House Football Club, la Rue de Provence, la Chapelle des Missionnaires de la Croix, la Démolition des friches urbaines, la Modernisation de l'Abattoir, les Etudes du Nouvel Alcazar et les Etudes du Nouveau Centre de Secours.

En conclusion:

Une politique d'investissements très engagée en 2024 :

En 2024 les financements disponibles pourraient être fléchés vers :

- La mise en œuvre des dispositifs Petites Villes de Demain (Etude urbaine Tivoli-rue de Provence ;
 Plan Vélo ; Jardins etc...)
- La fin de la 2^{ème} tranche du Plan de Restructuration de la restauration scolaire (Réfectoire Le Thor)
- Le lancement de nouveaux équipements structurants (Nouvel Alcazar, Nouvelle Gendarmerie, Nouvelle Caserne Pompiers)

- Le logement (OPAH-RU; Aménagements Emplacements Réservés; Nouvelle Opération RHI)
- Le patrimoine (Plan de rénovation de la cathédrale)
- Les obligations réglementaires portant sur la sécurité et la rénovation des bâtiments et infrastructures (accessibilité handicapée, la sécurisation du pluvial du Thor, le déploiement de la vidéoprotection)
- L'amélioration du cadre de vie (Parc Nature et Loisirs aux Marres et le plan d'eau).
- La modernisation de l'abattoir.
- L'aménagement des quartiers (élargissement chemin de la Chaumiane)
- La poursuite des EFFORTS D'ÉCONOMIES SUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

2024 Sera l'année d'évènements forts :

- Le retour du Rallye Monte-Carlo WRC (le 25 janvier)
- Une arrivée et un départ du Paris-Nice cycliste (les 7 et 8 mars)
- La Fête de l'Agneau (le 13 avril)
- Le passage de la Flamme Olympique (le 11 mai)
- Un événement musical « Surprise » d'envergure mondiale à la Citadelle (le 1erjuillet)
- Les rendez-vous traditionnels et valeurs sûres (Les Nuits de la Citadelle, Le Passage du Fort, la Foire Expo)

M. TEMPLIER remercie la Commission des Finances, Monsieur le Maire qui suit les travaux, les collègues et adjoints délégués qui ont participé, Jean-Christian GRIMAUD Directeur Général des Services, M. Pascal BUNAND Directeur des Finances qui ont travaillé conjointement pour la présentation du débat d'orientation budgétaires et de sa synthèse.

M. Le Maire remercie Jean-Pierre TEMPLIER qui a été le maître d'œuvre de cette présentation, et donne son point de vue :

« Je dois dire que nous nous sommes faits un sang d'encre pour les finances de la commune il y a quelques mois, lorsque nous avons dû subir l'augmentation vertigineuse des primes de nos polices d'assurance, de faire face aux successives augmentations du point d'indice, alors que l'Etat nous privait depuis plusieurs années d'abord de la Taxe d'apprentissage, puis de la Taxe d'habitation et alors que les dotations se réduisaient comme peau de chagrin.

Je dis ce que j'ai dis l'autre jour à la CCSB, est ce qu'une usine comme Sanofi, l'usine souterraine EDF qui produit autant que le barrage de Serre-Ponçon ou les péages de l'autoroute avaient besoin d'être exonérés de la CVAE qui nous prive de recettes très importantes. Il aurait mieux valu que cet argent-là aille finalement aux petits commerces, aux artisans et aux petites entreprises qui en ont plus besoin que les gros, mais nous sommes dans un pays où on fait tous pour les riches, rien pour les pauvres et au milieu, nous, on paye.

En 15 ans, vous l'avez vu. Sisteron a perdu plus de 23 millions d'euros!

Eh bien malgré tout cela, on peut dire aujourd'hui que la situation financière de la commune est consolidée puisque le résultat net est pratiquement en équilibre.

Alors oui, les efforts ont payé. Nous en avons demandé beaucoup c'est vrai, au personnel d'abord, puisque de nombreux départs en retraite n'ont pas été remplacés, environ 4 postes chaque année. Résultat : moins 0,6% de masse salariale!

Les directeurs et les chefs de service ont joué le jeu et ont sensibilisé l'ensemble des salariés à faire des économies de chauffage et d'électricité. Et là encore, le résultat est spectaculaire puisque les dépenses baissent de 0,3% alors qu'elles sont en hausse de 5% au niveau national.

Notre résultat est à marquer d'une pierre blanche car les recettes sont à nouveau plus dynamiques que les dépenses. La grande dynamique de la zone Val Durance, (Madame la Sous-Préfète qui a visité ce jour le Parc d'Activité a été agréablement surprise de voir un parc d'activité avec une telle dynamique et une dizaine de chantiers en cours), et la Taxe d'aménagement notamment, vont nous permettre de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux en 2024.

Cette année 2023 nous a permis tout de même d'investir plus de 5 millions d'euros et 2024 sera exceptionnelle puisque de grands travaux qui avaient pris du retard vont enfin être réalisés. Je veux parler notamment du nouvel Alcazar, de la gendarmerie ou encore de la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers, sans oublier la requalification du centre-ville ou encore le réfectoire de l'école du Thor. On ne l'a pas encore

assez dit mais on fait partie prioritairement de l'opération « Petites Villes de Demain » qui a été lancé par l'Etat pour aider les communes comme nous de moins de 10 000 habitants à se développer et à ce titre là nous allons avoir un certain nombre de subventions qui vont arriver de l'Etat mais aussi de la région et du Département.

Alors encore une fois, merci à toute l'équipe municipale pour ces excellents résultats et à tout le personnel de la mairie pour les efforts qui permettent à Sisteron de se distinguer une nouvelle fois. Je peux vous assurer, étant Président des Maires du Département, on est chanceux d'avoir les résultats que nous avons, car il y a beaucoup de communes où les budgets sont très difficiles à monter cette année »

M.CLEMENT commence par féliciter et remercier JP. TEMPLIER et toute l'équipe des Finances pour ce gros travail ou beaucoup de temps et d'ardeur a dû être passé.

Ensuite il demande : « Sur les investissements, deux points me posent questions, en ce qui concerne le pont de la caserne des pompiers, le pont Gallego, il n'est pas prévu d'être refait ? »

- M. le Maire répond que le conseil départemental a pris un cabinet d'étude qui a fait toutes les études possibles. Il en ressort que le pont peut sans problème laissé passer les camions de pompiers. C'était la condition pour qu'elle se réalise à cet endroit sinon elle aurait été prévue au Parc d'Activités.
- M. PERARD rappelle que l'Etude préalable était une exigence des pompiers.
- M. CLEMENT trouve que le pont est étroit et que cela peut poser problème.

Le deuxième point qu'il souhaite aborder concerne la prestation d'épuration de l'abattoir, si on a une subvention de 30 % de l'eau qui n'est pas acquis aujourd'hui il faudra quand même compléter par de l'emprunt et ça posera dans le coût un surcoût qui sera difficile à absorber. Il faudra prévoir un emprunt sur du très long terme pour que ce soit le moins lourd possible.

- M. le Maire lui répond que lors de sa visite Madame la Sous-Préfète lui a confirmé que Sisteron aura la subvention car il y a eu une dérogation Préfectorale.
- M. Clement s'exprime au sujet de l'excellent rapport 2023 qui a été fait par M. TEMPLIER :
- « Chers Collègues, le monde dans lequel nous évoluons devient complexe, et surtout dénué de bons sens. Le fait de reporter sur les collectivités locales l'effort fiscal est une ineptie alors même que ces collectivités n'ont presque plus de levier fiscal. En ce qui concerne la commune le seul levier fiscal est la taxe foncière. Un mécanisme complexe lie la dotation globale de fonctionnement et la fiscalité / habitant.
- A Sisteron les impôts locaux représentent 799€ / habitant alors que la moyenne nationale de ville de même strate est de 528€ / par habitant.

A Sisteron la dotation globale de fonctionnement est de 14€ / habitant, la moyenne nationale des villes de même strate est de 154€ / habitant

Ceci étant la conséquence de cela, Alors à quand le changement, Il n'est pas normal de faire supporter le poids de cette fiscalité. C'est difficile, je le conçois mais il faut peut-être y réfléchir à faire autrement. Aujourd'hui je dis que le fait d'être « commune riche » ça nous empêche sans doute de toucher plus de subvention.

Merci de votre écoute. »

- M. TEMPLIER lui répond que la commune n'est pas riche car comme il a été dit en commission des finances, on touche de la DGF moins d'un 1€ par habitant soit 7 000 € l'année dernière en 2023. Alors que la moyenne des DGF sur les collectivités est de 175€.
- M. CLEMENT dit qu'il ne faut pas être résigné, on est dans un monde qui évolue, il faut que les autorités prennent en charge la transformation de la fiscalité et qu'ils l'adaptent à notre monde. Qu'il y ait des gens comme Sanofi ou EDF (comme M. le Maire l'a dit), soit moins imposé que des gens qui travaillent dur, ce n'est pas normal du tout.

M. le Maire remercie M. CLEMENT pour son discours très constructif.

IL Y A LIEU DE PRENDRE ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base du rapport présenté en séance.

Le conseil municipal prend ACTE à l'UNANIMITÉ

Madame SEBANI quitte la salle du conseil municipal après avoir pris acte et a donné procuration à M. JAFFRE.

b) Bilan annuel des acquisitions et cessions opérées au cours de l'année 2023

Rapporteur : Jean-Pierre TEMPLIER

Conformément à l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995 le conseil municipal prend acte de la présentation du bilan des acquisitions et cessions d'immeubles bâtis et non bâtis pour l'année 2023. Le rapport ci-joint a été transmis à tous les conseillers municipaux et n'a fait l'objet d'aucune remarque.

ACQUISITIONS	PRIX D'ACHAT	FRAIS DE NOTAIRE	N° CADASTRE	SURFACE	LOCALISATION	DELIBERATIONS	
TERRAINS							
MELAN Pierre		204,54 €	F 2195	82 m²	Les Chaudettes	2020-08-17 ST	
HEBIDI Pascal - TEMPLIER Carole	1 972,08 €	315,65€	BE 1868-1869-1871	240 m²	La Haute Chaumiane	B2022-10-19 ST	
FURON Colette		791,36 €	BE 1670	14 ca	La Haute Chaumiane	2014-12-12 ST	
TEMPLIER Nadège	4 048,00 €		BD 1111- BD 1112	92 ca	Les Coudoulets	B2022-10-18 ST	
SEGURA-FERRAZ-ESTUBLIER		-51,73€	BE 1798-1802-1800		Le Plan de la Baume	2020-07-10-11-12 ST	
Consorts REYNAUD	1 447,50 €	304,33 €	C 100	96a70ca	Montueri	2020-09-23 ST	
CLEMENT ROOKS Sandra	870,50€	186,00 €	B 461-462	17a41ca	Remedy	2020-09-16 SE	
CLEMENT ROOKS Sandra	96,00€		B 465	192 m²	Remedy	2020-09-16 SE	
BONNIER Jean-Luc	96,00€		B 464	192 m²	Remedy	2020-09-17 SE	
SAFER	2 850,00 €	567,93 €	AP 71-75-331-337-394- 400-405-407 12a07ca Proviou Sud		2021-04-28 ST		
PARRAUD - KRAUSZ Marie-Pierre		1 430,90 €	BC 367	600 m²	L'Hubac de la Baume	B2021-09-14-ST	
Association DIOCESAINE	3 650,00 €	549,00€	AX 229 - 230	365 m²	Beaulieu Nord	2020-07-09 ST	
SILVY Thierry - ANDRE Sonia	6 630,00 €		BE 1873	85 m²	Chemin du Châtaignier	2023-01-09 ST	
M.Mme MEVOLHON Claude		-1,00€	BH 111		Plan de la Baume		
SCI LA VALBELLOISE		-1,00€	AS 143		189 Rue Droite		
SIEM MACIF		-1,00€	AS 777		26 Avenue des Arcades		
ECHANGE DUBOUX Sylvie-DUBOUX J.Pierre	10 800,00 €		AT 679	01 a 08 ca	Le Bas Gand	2023-12-10 ST	
ECHANGE DUBOUX Sylvie-DUBOUX J.Pierre	11 000,00 €		AT 687- 688	02 a 18 ca	Le Bas Gand	2023-12-10 ST	
TOTAL	43 460,08 €	4 294,98 €					
BATIMENTS							
SOFILO (ENEDIS)		-1,00€	AV 156-307-308-312	1 693 m²	40 Avenue de la Libération	2020-04-56 ST	
TOTAL	0,00€	-1,00 €					
TOTAL ACQUISITIONS	43 460,08 € 4 293,98 €						
TOTAL ACQUISITIONS	47 754,06 €						
CESSIONS	PRIX VENTE	FRAIS DE NOTAIRE	N° CADASTRE	SURFACE	LOCALISATION	DELIBERATIONS	
TERRAINS							
Budget principal							
ECHANGE DUBOUX Sylvie-DUBOUX J.Pierre	10 800,00 €		AT 679	01 a 08 ca	Le Bas Gand	2023-12-10 ST	
PONCHARDIER Marie-Paule	21 800,00 €		AT 687 - 688	02 a 18 ca	Le Bas Gand	2023-12-11 ST	
TOTAL	32 600,00 €	0,00 €					
BATIMENTS			_				
CCSB - Locaux siège -	300 000,00 €		AS 772	750 m²	La Ville	2023-04-02 SG	
TOTAL	300 000,00 €	0,00 €					
TOTAL CESSIONS	332 600,00 €	0,00 €					
TOTAL CESSIONS	332 600,00 €						

Il est une communication qui ne donne pas lieu à vote.

c) Rapport annuel sur les indemnités des élus perçues en 2023

Rapporteur : Daniel SPAGNOU

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a créé le nouvel article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi rédigé :

« <u>Art. L. 2123-24-1-1</u>.-Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Par voie de conséquence, conformément à cette disposition législative, le présent rapport détaille ci-dessous les indemnités de toute natures perçues en 2022 par les élus siégeant au Conseil Municipal :

TABLEAU ANNUEL - Année 2023									
Indemnités des élus (article L.2123-24-1-1 CGCT)	TOTAL nbre indemnités	Total BRUT annuel	Net perçu	commune de Sisteron - fonction	indemnité BRUT annuel	Net perçu	autres structures - fonction	indemnité BRUT annuel	Net perçu
BOY Jean-Pierre	1 indemnité	2 501,58 €	2 163,90 €	Conseiller délégué	2 501,58 €	2 163,90 €			
CLARES Patrick	1 indemnité	7 509,60 €	6 495,84€	Conseiller délégué	7 509,60 €	6 495,84 €			
CODOUL Bernard	1 indemnité	9 884,58 €	8 483,62 €	5ème Adjoint	9 884,58 €	8 483,62 €			
GALANTINI Valérie	1 indemnité	2 501,58 €	2 163,90 €	Conseillère déléguée	2 501,58 €	2 163,90 €			
GALLO Christian 2 inc	2 indemnités	18 928,56 €	15 608,70 €				Président SIAG	10 528,56 €	8 895,70
	2 midemmites						Président ASA Ventavon	8 400,00€	6 713,00
GARCIN Françoise 3 ind	3 indemnités	20 171,54 €	17 222,25 €	Conseillère déléguée	7 509,60 €	6 402.14 €	Vice-Présidente CCSB	11 261,94 €	9 601,27
	5 indemnites				7 509,00 €	0 402,14 €	Présidente ASA Sisteron	1 400,00€	1 218,84
GHERBI Christiane	1 indemnité	9 884,58 €	8 548,50 €	6ème Adjointe	9 884,58 €	8 548,50 €			
JOURDAN Elodie	1 indemnité	7 509,60 €	6 495,84€	Conseillère déléguée	7 509,60 €	6 495,84 €			
LAUGIER Nicolas	1 indemnité	9 884,58 €	8 550,06 €	7ème Adjoint	9 884,58 €	8 550,06 €			
LOUVION Cécilia	1 indemnité	9 884,58 €	8 550,06 €	8ème Adjointe	9 884,58 €	8 550,06 €			
MORARD Sandra	1 indemnité	2 501,58 €	2 163,90 €	Conseillère déléguée	2 501,58 €	2 163,90 €			
MUNS Anthony	1 indemnité	2 501,58 €	2 163,90 €	Conseiller délégué	2 501,58 €	2 163,90 €			
ODDOU Sylvia	1 indemnité	5 003,10 €	4 327,68 €	Conseillère déléguée	5 003,10 €	4 327,68 €			
PAYAN Léa	1 indemnité	7 509,60 €	6 495,84 €	Conseillère déléguée	7 509,60 €	6 495,84 €			
PELOUX Nicole	2 indemnités	19 618,26€	17 040,22 €	4ème Adjointe	9 884,58 €	8 544,61 €	Président Parc Baronnies Provençales	9 733,68 €	8 495,61
PERARD Franck	1 indemnité	9 884,58 €	8 464,68 €	3ème Adjoint	9 884,58 €	8 464,68 €			
PICHON Hugo	1 indemnité	2 501,58 €	2 163,90 €	Conseiller délégué	2 501,58 €	2 163,90 €			
REYNIER Christine	1 indemnité	9 884,58 €	8 483,22 €	2ème Adjointe	9 884,58 €	8 483,22 €			
RODRIGUEZ Colette	1 indemnité	2 501,58 €	2 163,90 €	Conseillère déléguée	2 501,58 €	2 163,90 €			
SCHMALTZ Emilie	1 indemnité	2 501,58 €	2 163,90 €	Conseillère déléguée	2 501,58 €	2 163,90 €			
SPAGNOU Daniel	2 indemnités	41 392,56 €	27 220,51 €	Maire	18 158,22 €	11 941,14€	Président CCSB	23 234,34 €	15 279,37
TEMPLIER Jean-Pierre 4	4 indemnités	33 985,26 €	28 365,14 €	1er Adjoint			Vice-Président CCSB	11 261,94€	9 329,12
					9 884,58 €	€ 8 271,46 €	Vice-Président SMSMDE	4 214,70 €	3 533,52
				•		l	Vice-Président SDE 04	8 624,04 €	7 231,04
TOUCHE Christiane	1 indemnité	7 509,60 €	5 836,86 €	Conseillère déléguée	7 509,60 €	5 836,86 €			

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel sur les indemnités des élus. **Ce rapport est une simple communication.**

d) Bilan des acquisitions, cessions et stock au 31/12/2023 détenu par l'EPF PACA

Rapporteur : Jean-Pierre TEMPLIER

Monsieur le Maire rappelle qu'un partenariat est établi entre la commune et l'Établissement Public Foncier PACA (EPF PACA) qui se porte acquéreur des emprises foncières pour permettre la réalisation des futurs proiets de la collectivité.

Conformément à l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales il y a lieu de dresser le bilan des acquisitions et cessions opérées par l'EPF PACA au cours de l'année 2023 et de constater le stock des terrains détenus par l'EPF en fin d'exercice. Le bilan et le stock s'établissent ainsi :

- Acquisition de l'EPF en 2023 pour le compte de la commune : néant
- Cession de l'EPF en 2023 : néant
- Stock au 31/12/2023 : néant suite cession totale des terrains

Le conseil municipal prend acte de la présentation du bilan des acquisitions et cessions opérées par l'EPF PACA au cours de l'année 2023.

Il est une communication qui ne donne pas lieu à vote.

6 - Questions Diverses:

Néant à ce jour.

M. le Maire remercie JC. GRIMAUD Directeur Général des Services, M. P. BUNAND Directeur des Finances, M. P. BOUVIER responsable de la Direction de l'Aménagement du Territoire, Mme C. AYASSE Secrétaire, Mme M. PAYAN, Chef de Projet Petite ville de Demain, M. X. GALLIANO du Service Informatique, M. P. DUBERNARD Chargé de la Communication, les Services Techniques pour la mise en place de la salle, La Police Municipale pour la Sécurité et les représentants de la Presse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05

Le Président de Séance,

Le Secrétaire de Séance,

Daniel SPAGNOU

Hugo PICHON